

Bonjour,

Comme l'a annoncé le ministre des solidarités et de la santé, une accélération de la vaccination est menée sur le territoire national. La vaccination est désormais proposée à tous les personnels du monde de la santé de plus de 50 ans ou ayant un facteur de risque, qu'ils soient du secteur public ou privé, hospitalier ou libéral mais également à tous les intervenants de l'aide à domicile, âgés de plus de 50 ans ou présentant un facteur de risque, et n'ayant pas contracté la Covid-19 au cours des 3 derniers mois.

**Les centres de vaccination fonctionnent sur rendez-vous uniquement et l'inscription ne doit concerner que des personnes volontaires à la vaccination.**

Les adresses et N° des centres de vaccination nous ont été transmis par la Direction Autonomie du Conseil départemental. Vous trouverez ci-dessous les contacts qui nous ont été transmis :

- Pour le centre de vaccination de **Vichy**, les inscriptions s'effectuent sur le lien suivant :  
[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfv1Russ\\_q\\_9sSKelE3f11Xhh43m1k31sTkwdO9RiEIGAfQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfv1Russ_q_9sSKelE3f11Xhh43m1k31sTkwdO9RiEIGAfQ/viewform)

Suite à l'inscription, le secrétariat vous contactera pour formaliser le rendez-vous.

- Pour le centre de vaccination de **Moulins**, les inscriptions s'effectuent par téléphone au 04 70 46 11 10 ou, par mail, à l'adresse suivante : [Sec.vaccinations@ch-moulins-yzeure.fr](mailto:Sec.vaccinations@ch-moulins-yzeure.fr)

Le secrétariat du Centre de Vaccination recontactera alors les personnes qui souhaitent se faire vacciner suite à leur demande par mail.

- Pour le centre de vaccination de **Montluçon**, les inscriptions s'effectuent par téléphone au 04 70 08 80 12.

Les centres de Moulins et Montluçon procèdent, après la prise de RDV, de la même façon sur les lieux de vaccination :

- Questionnaire
- Visite médicale
- Injection
- Surveillance de 15 mn

Par ailleurs, il ne nous a pas été possible de rentrer en contact avec le centre de vaccination de Vichy.

Nous vous transmettrons également les compléments d'informations pour les centres si nous en avions.

Lors de la prise de RDV, n'oubliez pas de demander les documents nécessaires pour l'instruction du dossier (carte professionnelle, attestation employeur ou autres).

Bien cordialement,

A Moulins, le 11 janvier 2021

La Direction de l'AACSA,